



JESSICA FRANCE
Association Loi 1901

JFRANCE/210616/16071
ASC/AG/YB/SG

*Association à But non Lucratif régi par la Loi de 1901
Déclarée à la Préfecture de l'Isère sous le numéro 1\19873, publiée au Journal Officiel du 14 août 1991, et immatriculée
à l'INSEE sous le numéro : 382 765 410 00016, Code NAF : 7112B*

CEA - Grenoble - 17, rue des Martyrs - 38054 GRENOBLE CEDEX 9.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2016
N°33 PROJET**

Le 13 juin 2016,
A 15h00,

Les membres de l'Association JESSICA FRANCE se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'hôtel Mercure Paris Bibliothèque – 6 Boulevard Vincent Auriol – 75013 PARIS, sur seconde convocation.

Les membres fondateurs, actifs, associés et adhérents signent la feuille de présence lors de leur entrée en séance, tant en leur nom qu'au nom et pour le compte des membres qu'ils représentent.

Le quorum requis lors d'une seconde convocation tel qu'indiqué à l'article 18 des statuts étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Yves BOURDON, Président de l'Association, est désigné comme Président de séance.

Monsieur Jean-Philippe MALICET rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE ORDINAIRE ANNUELLE

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2015
- Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP^{TRONIC} à l'adresse suivante : <http://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-23-juin-2015.html> (dans la barre en haut de l'écran, choix « CAP^{TRONIC} » puis « RAPPORTS d'ACTIVITE » puis « COMPTE-RENDU AG 23 juin 2015 »)
- Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2015, du rapport moral et du rapport financier pour 2015 ; approbation des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
- Renouvellement des administrateurs représentant les membres associés ;
- Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
- Proposition de modification du montant de la cotisation des membres adhérents fixé en fonction de l'effectif de la société adhérente ;
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE

- Proposition de permettre aux entreprises de plus de 2000 personnes d'adhérer à l'association JESSICA FRANCE
- Constatation de l'évolution des dénominations des différents organismes partenaires de l'association : « OSEO Innovation » et « DRIRE »
- Refonte générale des statuts
- Pouvoirs pour les formalités.

Il est procédé à un tour de table pour que chacun se présente.

Il est fait lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,

Monsieur MALICET présente et commente le bilan de l'activité 2015 CAP^{TRONIC} (annexes 1 à 7).

Il présente ensuite le bilan de l'activité réalisée dans le cadre du programme EASYTECH de l'IRT Nanolec :

- 15 séminaires ont été organisés et financés dans le cadre du programme EASYTECH et le guide « Prendre le virage des objets connectés » a été coédité avec l'IRT Nanoelec.
- 8 expertises ont été soldées en 2015 dont 4 expertises engagées en 2014. 8 expertises engagées en 2015 sont reportées en 2016.
- Au total, 12 expertises ont donc été engagées en 2015 ce qui est conforme à l'objectif annuel.
- Malgré les savoir-faire distinctifs du CEA, aucune expertise n'a été engagée en 2015 avec le CEA.

Messieurs BOURDON et ORCIL s'interrogent sur de possibles impacts sur l'activité CAP^{TRONIC} suite à la création des nouvelles régions.

Monsieur MALICET répond qu'il n'y en aura pas sur l'organisation de JESSICA FRANCE.
Monsieur DESMARRES précise cependant qu'il y en aura probablement pour les interlocuteurs de JESSICA FRANCE, comme ARIs (Agences Régionales de l'Innovation) ...

En l'absence de Madame ROUSSIN, Monsieur MALICET présente les comptes annuels clos le 31 décembre 2015 (annexes 8 à 10).

Monsieur BAUMANN, Commissaire aux Comptes donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

S'agissant du rapport sur les comptes annuels, il expose qu'il a procédé personnellement à la révision des comptes et confirme qu'il les a certifiés sans réserve.

Il indique également qu'il est constaté une baisse de la trésorerie significative suite aux modifications des modalités de paiement de la subvention par la DGE, et que le niveau des fonds propres n'est pas très important (à peine 10%) en regard du chiffre d'affaires.

Monsieur BAUMANN indique ensuite que le rapport spécial sur les conventions ne fait l'objet d'aucune remarque

Monsieur MALICET reprend ensuite la parole pour présenter une étude qui a été faite sur le montant des adhésions ; 30 PME ont été interrogées, individuellement selon une typologie définie, dans des entretiens en face à face, ou collectivement lors d'une rencontre en région Alsace Lorraine.

Il présente un diagramme des prix des adhésions à JESSICA France comparés à d'autres structures (annexe 11).

Différents niveaux d'adhésion/ré-adhésion sont proposés en fonction des effectifs des entreprises :

- De 0 à 9 personnes : 700 € / 400 €
- De 10 à 49 : 900 € / 500 €
- De 50 à 99 (et incubateurs) : 1500 € / 900 €
- De 100 à 2000 : 2000 € / 1200 €

Ces tarifs s'entendraient sous réserve d'un maintien du niveau des services (budget d'intervention), avec la possibilité de réduire les montants des adhésions/ré-adhésions en cas de modification significative de l'offre (baisse du budget d'intervention) ou en cas de frein important à l'utilisation du programme par les PME.

Il est également prévu l'ajout d'une proposition d'« adhésion de soutien » complémentaire sur le bulletin d'adhésion.

Ces nouveaux tarifs seraient mis en place pour toutes les adhésions et re-adhésions, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour de la compétence ordinaire annuelle de l'Assemblée Générale :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSEMBLEE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après l'avoir revue, adopte la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2015 qui lui a été soumise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2015, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un déficit de 70.041,17 € et les termes des différents rapports qui viennent de lui être présentés.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'imputer le déficit de l'exercice, qui s'élève à la somme de 70.041,17 €, au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, soit :

- Mme THEVENOD (LAAS à Toulouse) ;
- M. PLAINCHAULT (ESEO à Angers) ;
- M. LUCAS LECLIN (CEA LIST à Saclay) ;
- M. FIOCCI (CMP GC),

pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandant de Monsieur BRIEND (MEITO), représentant les membres associés, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents, soit Messieurs LEIBOVICI et CITEAU, pour une nouvelle année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le principe de la création de différents niveaux d'adhésion/ré-adhésion, en fonction des effectifs des entreprises, savoir :

- De 0 à 9 personnes : 700 € / 400 €
- De 10 à 49 : 900 € / 500 €
- De 50 à 99 (et incubateurs) : 1500 € / 900 €
- De 100 à 2000 : 2000 € / 1200 €

sous réserve d'un maintien du niveau des services (budget d'intervention), avec la possibilité de réduire les montants des adhésions/ré-adhésions en cas de modification significative de l'offre (baisse du budget d'intervention) ou en cas de frein important à l'utilisation du programme par les PME.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à toutes les nouvelles adhésions et re-adhésions, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

L'assemblée autorise d'ores et déjà le Conseil d'Administration à réévaluer à la baisse les cotisations en fonction des retours qui lui seront faits par les adhérents, dans son Conseil du mois de décembre 2016. Un nouveau point devra être fait au Conseil préparatoire à l'assemblée d'approbation des comptes 2016 en vue d'une nouvelle approbation des grilles de cotisation par la prochaine assemblée.

Elle accepte également l'ajout d'une proposition d'« adhésion de soutien » complémentaire sur le bulletin d'adhésion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuel d'approbation des comptes il est décidé de passer à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Il est rappelé que les membres sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, car il est proposé de permettre à des entreprises de plus de 2000 personnes d'adhérer à l'Association JESSICA France avec une adhésion d'un montant de 5000 € et une ré-adhésion du même montant et avec les services suivants, pour lesquels JESSICA FRANCE ne reçoit pas de financement par la DGE :

- conseil de l'ingénieur (sans financement de contrat)
- mises en relation ponctuelles avec le réseau CAP'TRONIC
- remise adhérent pour les formations.

Monsieur SOMME demande s'il est prévu une mise en réseau ; il lui est répondu que ce sera possible de façon ponctuelle.

Plus personne ne demandant la parole, il est décidé de passer au vote des résolutions.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

HUITIEMERESOLUTION

L'assemblée décide de permettre aux entreprises de plus de 2000 personnes d'adhérer à l'association Jessica France. Le cout de l'adhésion et de la ré-adhésion de ces entreprises est fixé à la somme de 5000 € par an;

En contrepartie ces entreprises pourront bénéficier des services suivants :

- Conseil de l'ingénieur
- Mises en relation ponctuelles avec le réseau CAP'TRONIC
- Remise adhérent pour les formations.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts :

ARTICLE 2 - OBJET

« L'Association a pour objet d'assurer la mise en oeuvre du programme CAP'TRONIC et d'aider plus largement les entreprises françaises à gagner en compétitivité grâce à l'utilisation des solutions électroniques et logicielles embarquées, soit :

1) d'aider les PME entreprises françaises à surmonter les barrières technologiques et leur permettre d'incorporer des nouvelles solutions électroniques dans le cadre du développement de nouveaux produits aux fins de renforcer leur compétitivité.

2) de favoriser l'émergence de projets industriels (qui pourront être présentés dans le cadre de procédures d'aides nationales ou européennes)

3) de diffuser et transférer vers les PME et les entreprises françaises, les compétences électroniques des laboratoires de recherche industriels et publics. »

4) d'orienter et coordonner, au plan national :

- les actions de sensibilisation des PME et des ETI aux nouvelles technologies électroniques ~~nouvelles~~ et

logicielles embarquées, la veille technologique, et la communication de l'état de l'art,

- *l'assistance et l'accompagnement des PME **et des ETI** dans la préparation d'un projet industriel,*
- *la mise en relation de PME **et des ETI** pour des projets coopératifs nationaux et européens (par l'intermédiaire du consortium NESSI+ et suivants) pour la réalisation de projets innovants,*
- *le suivi individualisé, dans le temps, de toutes les **entreprises PME** qui ont bénéficié des aides proposées par le programme CAP'TRONIC,*
- *les actions menées dans le cadre du programme CAP'TRONIC et d'en assurer le suivi et l'évaluation*
 - 5) *de coordonner son action avec les programmes soutenus par EURÉKA, l'Union Européenne et avec les programmes nationaux.*
 - 6) *de chercher à mettre en place des synergies entre le programme CAP'TRONIC et les programmes de développement industriel financés par les collectivités territoriales*. (*au sens de l'art. 72 de la Constitution, révisé le 28 mars 2003)*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

En conséquence de la huitième résolution l'Assemblée décide de modifier comme suit l'**article 3** des statuts

ARTICLE 3 - Composition

L'Association se compose:

- des membres fondateurs sont : Bpi france et le CEA,
- des membres actifs (visés à l'article 15),
- des membres associés (visés à l'article 16),
- des membres adhérents.

ADMISSION :

Pour faire partie de l'Association :

Les membres actifs doivent être agréés par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction nationale. Le Conseil d'Administration statue, sur proposition de la direction nationale, sur les demandes d'admission présentées par écrit à la direction nationale. L'agrément n'a pas de caractère définitif. Il est donné pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Les membres associés sont agréés par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction nationale. Le Conseil d'Administration statue sur les demandes d'admission présentées par écrit à la direction nationale. L'agrément n'a pas de caractère définitif. Il est donné pour un an renouvelable et nécessite que la convention liant le membre associé à l'Association soit valide.

Les membres adhérents de l'Association JESSICA FRANCE sont :

- des PME françaises d'un effectif inférieur à 250 salariés, dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par un groupe ayant un effectif supérieur à 250 salariés ;
- des ETI françaises, d'un effectif compris entre 250 et 4999 salariés dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par un groupe ayant un effectif supérieur à 5.000 salariés ;
-
- des Grandes Entreprises françaises dont l'effectif est supérieur ou égal à 5.000 salariés ;

ayant adressé leur bulletin d'adhésion dûment rempli et le règlement de leur adhésion à l'Association, validées par le Directeur inter-régional compétent. La qualité de membre adhérent, valable pour une durée de un an, est renouvelable mais subordonnée au versement de la cotisation annuelle.

Le Conseil d'Administration est souverain pour accepter ou refuser une admission ou une adhésion, sans avoir à en faire connaître les motifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la huitième résolution, l'Assemblée décide de modifier comme suit l'**article 17** des statuts

« ARTICLE 17-CIRP

Les Comités Interrégionaux de Pilotage ont pour mission :

- de proposer à l'Association les orientations de ses activités au plan scientifique, technique et industriel
- d'analyser l'activité et le résultat des actions réalisées dans leur zone de couverture géographique

Les Comités Interrégionaux de Pilotage sont constitués, à raison d'un par inter région, par des représentants :

- des délégations régionales de Bpifrance,
- des DIRECCTE,
- des Conseils Régionaux,
- des Chambres Régionales du Commerce et d'Industrie,
- des RDT,
- des Délégués Régionaux à la Recherche et à la Technologie (DRRT)
- des entreprises ayant bénéficié d'un appui CAP'TRONIC nécessitant ou pas une adhésion à l'Association,
- des représentants de la profession, des syndicats professionnels, de toutes personnalités scientifiques susceptibles de contribuer à l'action de l'Association,
- des entreprises adhérentes,
- des centres de compétences.

Le Président de chaque CIRP est un représentant d'une PME adhérente à l'Association. Il est élu par les membres dudit CIRP. Un ou des vice-Présidents peuvent être élus. Le Président (ou son suppléant en cas d'impossibilité) siège au Conseil d'Administration de JESSICA FRANCE comme Administrateur appartenant au Collège des membres adhérents.

Le Directeur National, les représentants du Ministère chargé de l'Industrie, et le Directeur Interrégional concerné participent aux réunions du CIRP.

Chaque membre des CIRP devra :

- collecter toutes informations utiles concernant l'Association et le Programme CAP'TRONIC auprès des structures dont il fait partie,
- diffuser l'ensemble des informations concernant l'Association et le programme CAP'TRONIC aux structures dont il fait partie.

Chaque CIRP se réunira au moins deux fois par période de dix-huit mois.

Le Président de chacun des C.I.R.P. rendra compte de l'activité de son comité lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur l'arrêté des comptes de l'Association.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que les dénominations de certains de ses partenaires ont été modifiées et qu'il convient donc de mettre à jour les statuts de l'association afin qu'ils soient en accord avec ces nouvelles dénominations ; les termes: « OSEO Innovation » seront remplacés par « Bpifrance » et « DRIRE » par « DIRECCTE » dans l'ensemble des articles des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède l'assemblée décide de refondre les statuts de l'association afin de mettre à jour notamment les articles 2 -3- 6-7-8-12-13-17-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

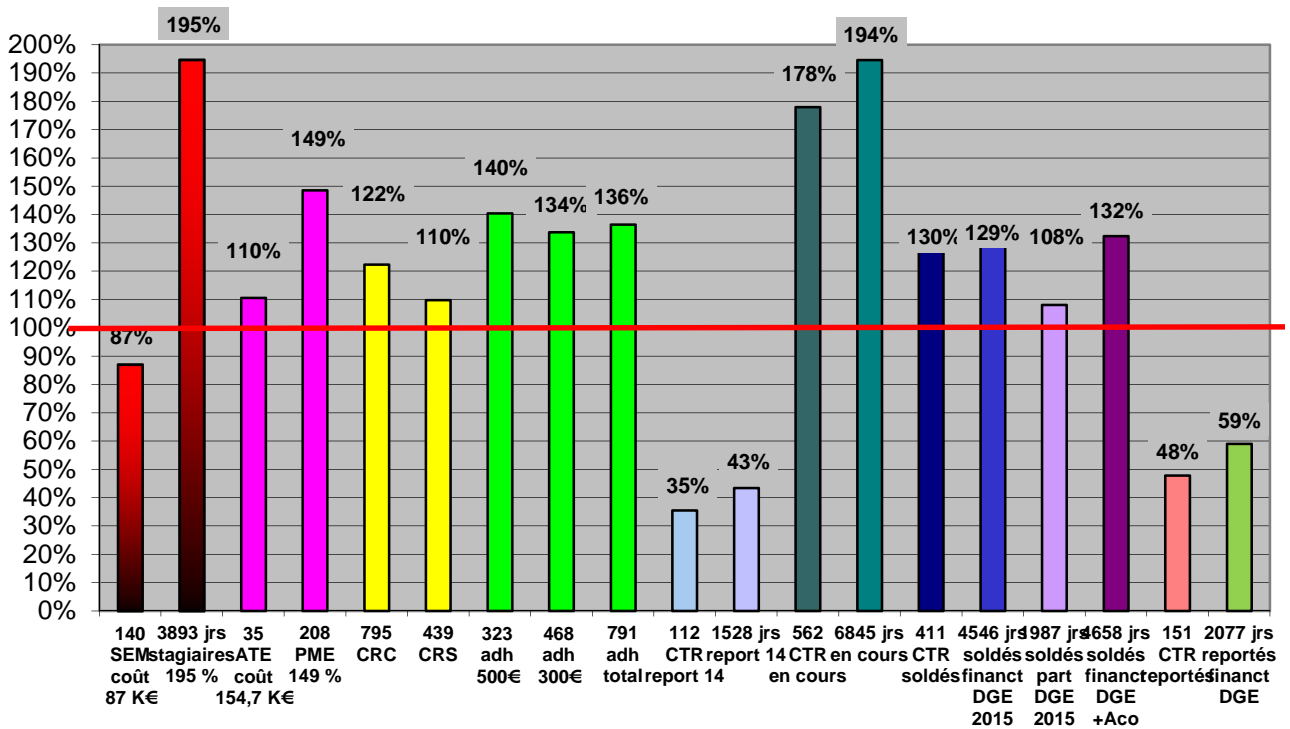
Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à 16h30.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

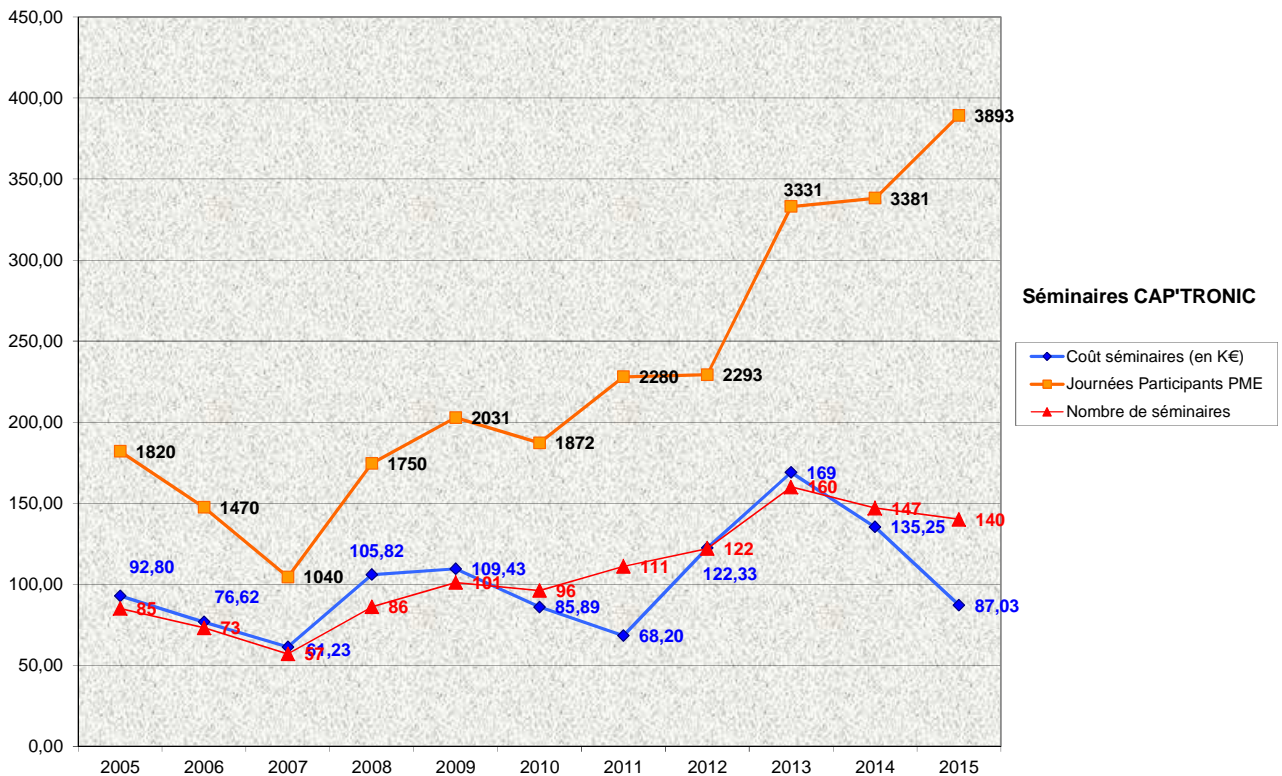
LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE DE SEANCE

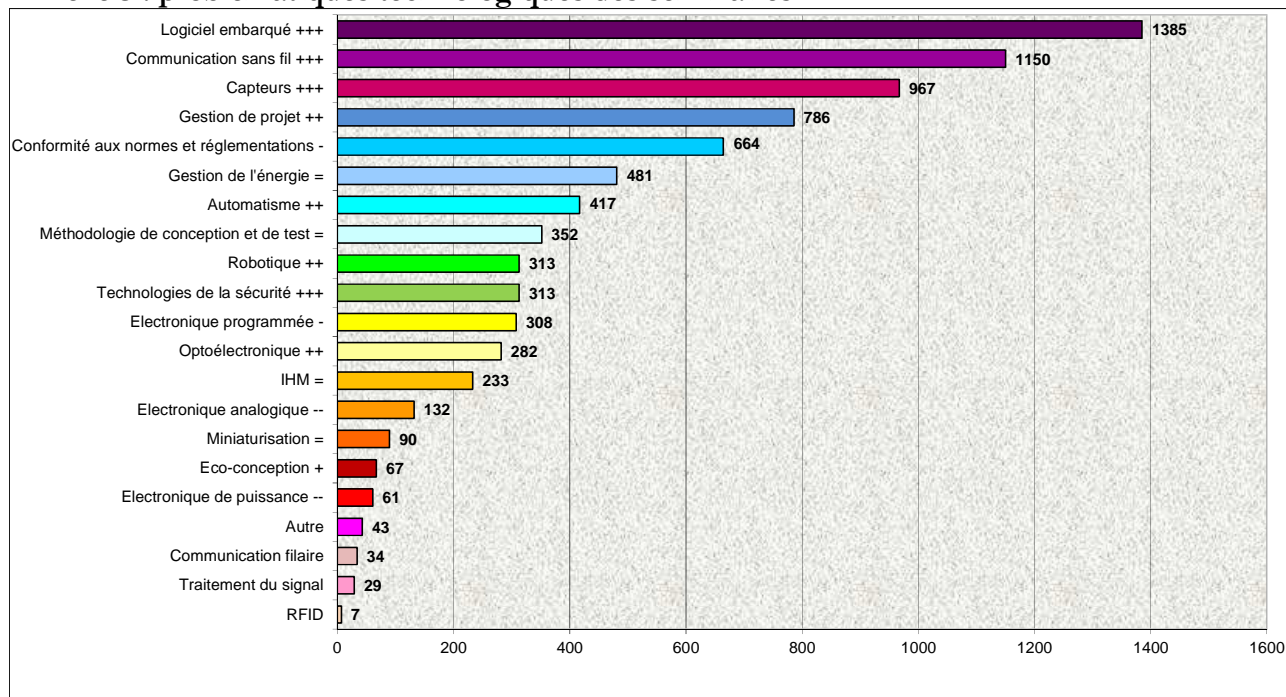
Annexe 1 : Activité 2015



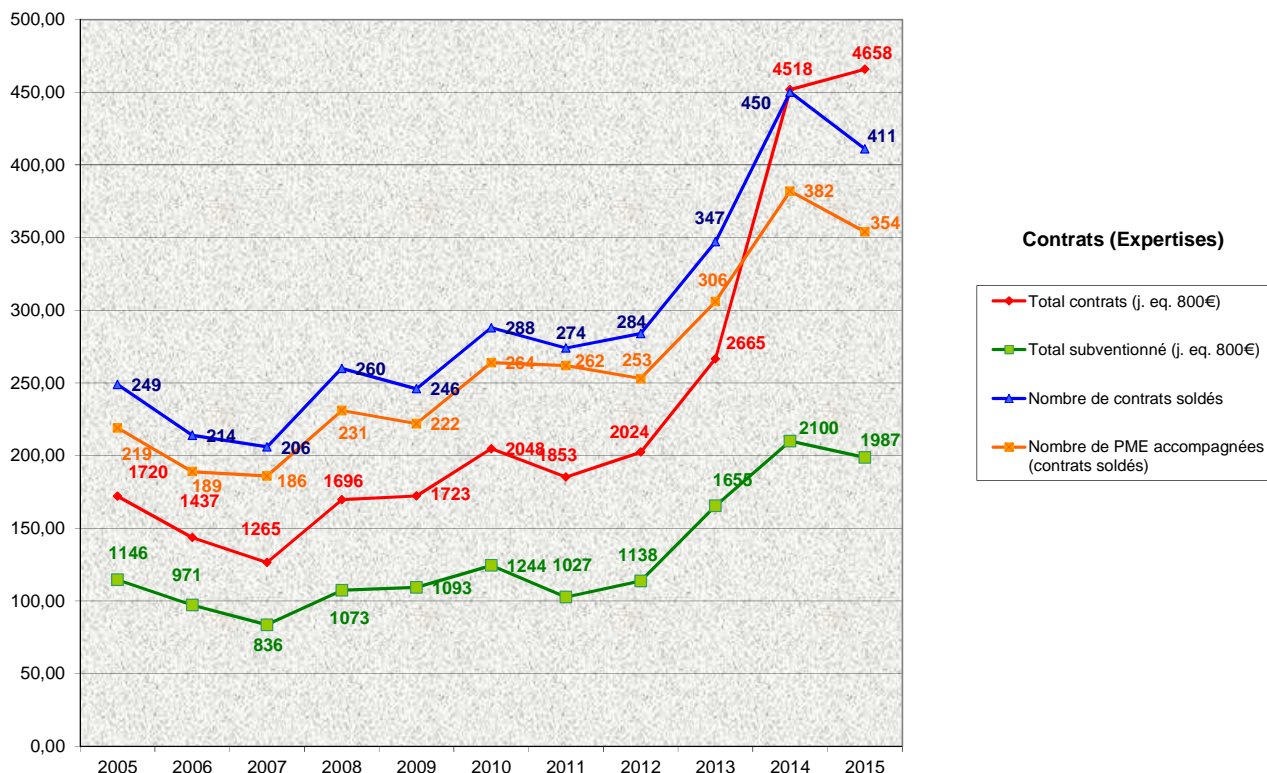
Annexe 2 : Séminaires



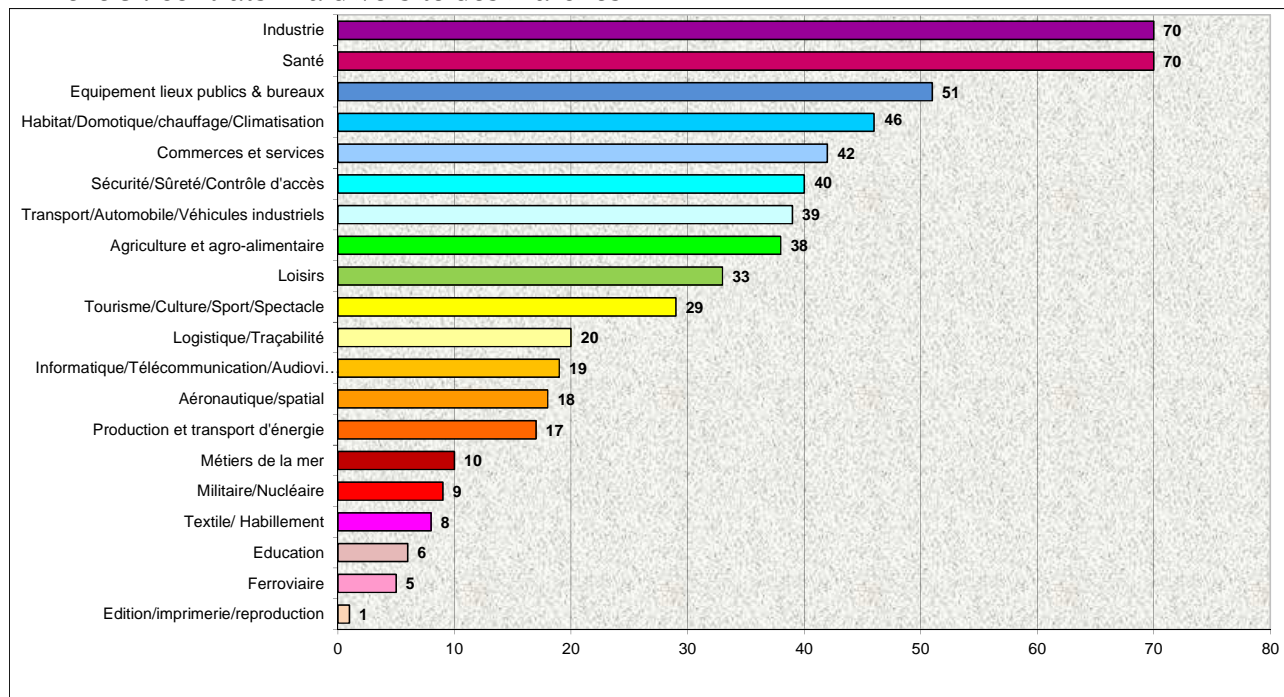
Annexe 3 : problématiques technologiques des séminaires



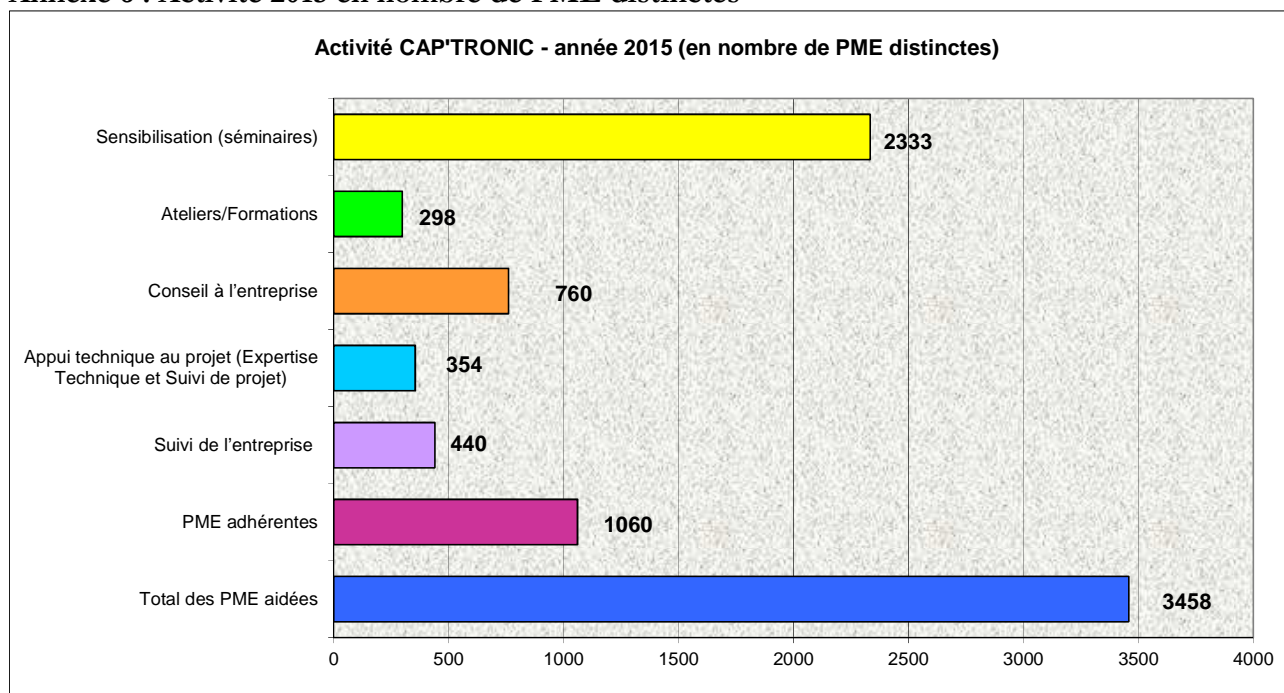
Annexe 4 : contrats d'appui technique



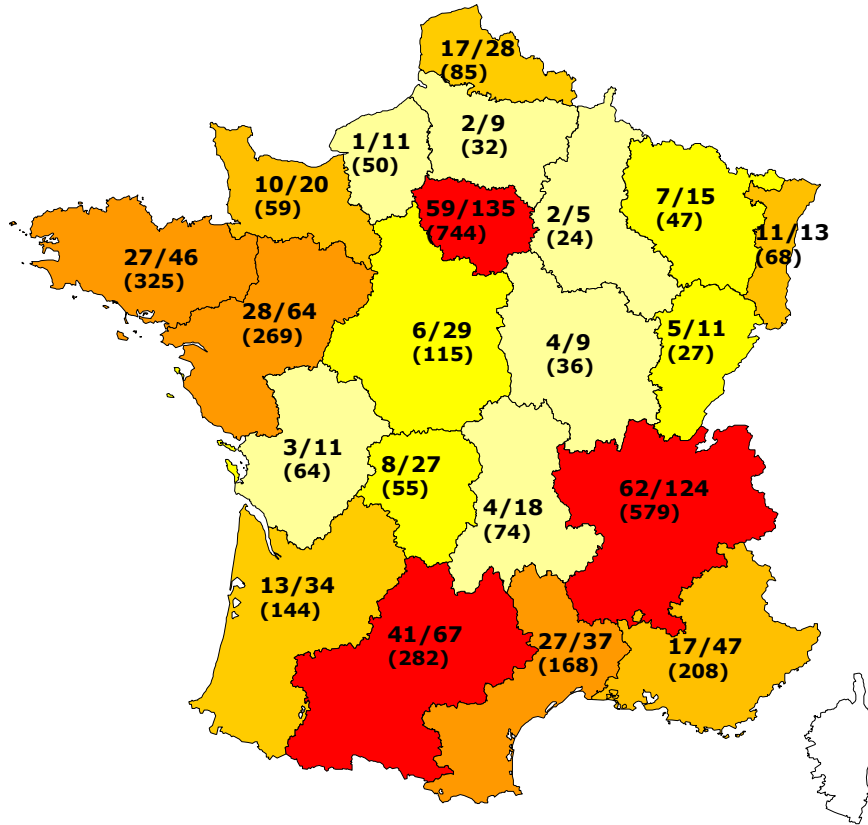
Annexe 5 : contrats – la diversité des marchés



Annexe 6 : Activité 2015 en nombre de PME distinctes



Annexe 7 : répartition géographique des PME aidées en 2015



Nombre de PME accompagnées par un appui technique/nombre de PME conseillées
(nombre total de PME aidées)

Annexe 8 : compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT 2015 (en euros H.T.)	Exercice N 31/12/2015	Exercice N 31/12/2014	Variation 15/14 Euros	Variation 15/14 %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHIFFRE D'AFFAIRES	861 893	783 043	78 851	10,07%
Adhésions PME	297 658	273 132	24 526	8,98%
Facturation PME / Ateliers + formations	219 241	154 350	64 891	42,04%
Quote-part PME liées à Industries Days	288 499	290 754	-2 256	-0,78%
Quote-part PME IRT Nanoélec	39 694	56 698	-17 004	-29,99%
Objets connectés & Robotique Rhone Alpes	6 750		6 750	100,00%
Autres (<i>cotisations membres associés, Proximum....</i>)	10 052	8 108	1 944	23,98%
PRODUCTION IMMOBILISEE			0	
SUBVENTIONS ET DIVERS	4 931 929	5 275 797	-343 868	-6,52%
Ministère	4 602 528	4 972 483	-369 955	-7,44%
Actions collectives / Industrie days	164 370	160 167	4 203	2,62%
IRT Nanoélec	163 912	142 844	21 068	14,75%
S3P	786		786	100,00%
Produits divers (<i>produits de gestion, Remboursement TR et Médéric...</i>)	333	302	30	10,08%
CHARGES D'EXPLOITATION	5 891 413	6 012 717	-121 304	-2,02%
Sous-traitance CAPTRONIC / financement DGE N + 12/N+1	1 954 452	2 076 309	-121 857	-5,87%
Sous-traitance actions collectives / Industrie days	457 808	448 699	9 109	2,03%
Sous-traitance IRT Nanoélec	98 531	143 387	-44 856	-31,28%
Personnel CAPTRONIC (<i>salaires chargés + hébergement + frais déplacement</i>)	3 013 369	3 027 456	-14 086	-0,47%
Personnel IRT Nanoélec (<i>salaires chargés + hébergement + frais déplacement</i>)	105 076	56 155	48 921	87,12%
Personnel S3P (<i>salaires chargés + hébergement + frais déplacement</i>)	1 297		1 297	100,00%
Personnel Objets connectés (<i>salaires chargés + hébergement + frais déplacement</i>)	8 236		8 236	100,00%
Fonctionnement général (<i>informatique, communication, honoraires, T.P....</i>)	232 180	234 702	-2 521	-1,07%
Dotation amortissement des immobilisations	20 464	26 011	-5 547	-21,33%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-97 590,70	46 122	-143 713	-311,59%
RESULTAT FINANCIER	3 754	11 900	-8 146	-68,45%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 212	26 011	-5 799	-22,30%
Reprise de subventions d'investissement	20 212	28 831	-8 619	-29,90%
Produits de cession d'immobilisations		604	-604	-100,00%
V.N.C. sur immobilisations mises au rebut ou cédées		3 424	-3 424	-100,00%
IMPOT SUR LES BENEFICES	3 584	-16 664	20 248	-121,51%
RESULTAT NET	-70 041	67 369	-137 410	-203,97%

Annexe 9 : financement de l'association

Activité 2015 de l'association JESSICA FRANCE (12 mois)	Dépenses réalisées HT	Financement DGE HT	Recettes PME dans les comptes JF				Produits financiers, recettes diverses...	Autres subventions : IRT / Industrie days / ACO / ENE / SSP	Participation du CEA et de la CCIMP HT	Recettes PME hors comptes JF	Total financement HT
			Adhésions PME HT	PME / Ateliers, formation...	PME IRT Nanoélec	Entrées PME Industriesdays					
Programme CAP'TRONIC											
Animation de réseau	188 934	91 575	94 467					2 892		188 934	
Formation	868 199	561 999	60 852	219 241			11 120	14 987		868 199	
Conseil aux entreprises	6 290 121	3 929 760	140 341					107 714	2 047 205	6 225 020	
Conseil aux entreprises 12/2015	33 810	19 195							14 615	33 810	
Total CAP'TRONIC	7 381 064	4 602 528	295 660	219 241	0	0	11 120	0	125 593	7 315 962	
Programme EASYTECH (IRT Nanoelec)											
Frais de personnel	105 076							105 076		105 076	
Expertises	89 248				39 694			49 554		89 248	
Séminaires	5 371							5 371		5 371	
Commissaire aux comptes	450							450		450	
Communication/salons	3 462							3 462		3 462	
Total EASYTECH	203 606	0	0	0	39 694	0	0	163 912	0	203 606	
Opération INDUSTRIE DAYS											
Organisation de l'opération	457 808	0					288 499	169 310		457 808	
Total Industrie Days	457 808	0	0	0	0	0	288 499	169 310	0	457 808	
Opération OBJETS CONNECTES & ROBOTIQUE RHONE ALPES - ENE											
Frais de personnel	8 236	0	1 486				6 750			8 236	
Total Objets connectés RA	8 236	0	1 486	0	0	0	6 750	0	0	8 236	
Opération S3P											
Frais de personnel	1 297		511					786		1 297	
Total S3P	1 297	0	511	0	0	0	0	786	0	1 297	
Dépenses Hors programmes											
Frais de réception	2 148						2 148			2 148	
CET	4 537						4 537			4 537	
Impôt sur les sociétés	-3 584						-3 584			-3 584	
Ecart solde ACO								-4 940		-4 940	
Total hors programmes	3 100,63	0	0	0	0	0	3 101	-4 940	0	-1 839	
TOTAL	8 055 112	4 602 528	297 658	219 241	39 694	288 499	20 970	329 068	125 593	7 985 071	
RESULTAT NET 2015										-70 041	

Annexe 10 :

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 (en euros)					
<u>ACTIF</u>	2015	2014	<u>PASSIF</u>	2015	2014
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>FONDS PROPRES</u>		
. Immobilisations (1)	191 469	190 390	. Report à nouveau	531 379	464 010
. Amortissements et provisions	< 140 160 >	< 121 144 >	. Résultat de l'exercice	-70 041	67 369
	51 309	69 246			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>	43 230	63 442
. Stocks			<u>PROV. POUR RISQUES & CHARGES</u>		
. Créances sur adhésions / facturation PME	98 568	78 510	<u>FONDS DEBIES SUBV. FONCTIONNEMENT</u>		
. Subventions DGE : Solde subvention N	1 100 000		<u>DETTES</u>		
. Subventions DGE : décembre / convention N+1	23 034		. Dettes financières hors C/C		105 125
. Subventions actions collectives à recevoir	39 700	132 243	. Comptes courants		2
. Remboursement d'impôt sur les sociétés attendu	36 022	64 964	. Concours bancaires courants		
. Autres créances (TVA, tickets restaurant...)	359 641	406 033	. Dettes fournisseurs (2)	1 148 801	1 549 644
. Trésorerie	1 480 079	2 802 168	. Dettes fiscales et sociales	759 630	541 516
			. Autres dettes (Actions collectives, notes de frais...)	16 381	17 850
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>			. Q.P. de subvention 2012 à reverser	573 635	573 635
. Charges constatées d'avance (2)	37 661	18 551	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
			. Adhésions constatées d'avance	151 588	145 645
			. Subvention IRT Nanoélec	46 490	43 476
			. Subvention S3P	24 921	
TOTAL	3 226 014	3 571 715	TOTAL	3 226 014	3 571 715
(1) Dont acquisitions de Logiciels et Matériels informatiques	2 435 €	14 549 €	(2) Dont quote part SYNOLA liée à la Base de données		
de Mobilier / aménagements		6 392 €	- Charges constatées d'avance	7 927 €	6 92 €
de la nouvelle base de données			- Dettes fournisseurs échelonnées	0 €	0 €
de dépôt de garantie / locaux	91 €				
	2 527 €	20 941 €			
Dont mises au rebut et remboursements					
liées à la nouvelle base de données					
de logiciels & matériels informatiques	1 448 €	9 203 €			
de Mobilier / aménagements		5 930 €			
de dépôt de garantie / locaux		604 €			
	1 448 €	15 737 €			

Annexe 11 : étude comparative du montant des adhésions de plusieurs structures

